

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 8

OBJET :

Attribution d'une Bourse Projet
Jeune (BPJ) à Madame Noémie
JACQUET pour l'obtention du
permis de conduire B

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 29 janvier 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence
de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. TAYBI (à
partir de 20h20), M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,
M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
Mme CHARBONNIER Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme HAGEGE-RADUTA Procuration à Mme ANGELO
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
M. GELLER Procuration à M. BRIANCHON
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. LAYAIDA
Mme PHILIPPON
M. BOUTRON Procuration à M. ZUILI
M. DUCHÊNE Procuration à M. ESKENAZI

Absents :

M. CUSMANO
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Emilie ANGELO

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 09 FEV. 2026

Publiée le : 10 FEV. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

10 FEV. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 8

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) A MME NOEMIE JACQUET POUR L'OBTENTION DU PERMIS B.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 en date du 19 juin 2006 relative à la mise en place des Bourses Projets Jeunes (BPJ) au sein de la ville de Montmorency et fixant les modalités du règlement intérieur des BPJ dont la dernière modification résulte d'une délibération du Conseil municipal n°23 en date du 10 décembre 2020.

Considérant que l'obtention du permis B est indispensable en termes d'études, de travail et de soutien familial.

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 21 janvier 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur du dispositif « Bourses Projets Jeunes »

- MME NOEMIE JACQUET, d'un montant de 500 € dans le cadre de l'obtention du permis B.

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Emilie ANGELO
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency